

LES PÔLES FRANCE AVIRON

PREAMBULE

La Fédération Française d'Aviron a présenté, pour l'Olympiade 2018/2020, son « Projet de Performance Fédéral » qui a remplacé le Parcours de l'Excellence Sportive.

Ce document a été validé par la Commission du Sport de Haut niveau le 4 décembre 2017, après avoir été approuvé par le Comité Directeur de la FFA lors de sa réunion du 14 octobre 2017.

Les structures d'accès et de préparation à la performance internationale sont au nombre de 5 pôles France et Espoir et 5 pôles Espoir Régionaux répartis sur le territoire.

Cependant, comme il est stipulé dans le Projet de Performance Fédéral, quelques ajustements (nombre et implantation des structures) seront proposés à l'automne.

Les candidatures de rameurs et rameuses de la catégorie Senior 2019 pour une entrée en pôle France seront prioritairement orientées vers quatre pôles :

- Pour les Hommes : Lyon et Nancy,
- Pour les Femmes : INSEP et Nantes.
- Le pôle France de Toulouse accueillera prioritairement des sportifs J18 et Senior U23 Hommes et Femmes présentant un fort potentiel dans les perspectives des Jeux Olympiques de 2024/2028.

1) OBJECTIFS DES PÔLES FRANCE AVIRON

Les objectifs du pôle France sont :

- d'offrir aux sportifs, qu'ils soient lycéens, étudiants ou en situation d'emploi, les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau,
- de renforcer les moyens de préparation de l'élite et de préparer les échéances internationales,
- de proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation scolaire, professionnelle ou supérieure.

Les objectifs d'un sportif intégrant un pôle France Aviron doivent être les suivants :

Sur le plan sportif :

- accéder au podium mondial et/ou Olympiques pour les Senior, au podium mondial pour les U23 et Junior.

Sur le plan scolaire et/ou universitaire :

- Obtenir un diplôme et/ou une qualification professionnelle dans le cadre de filières aménagées.

Sur le plan médical :

- suivre le protocole de la surveillance médicale réglementaire précisé par les textes en vigueur et le règlement médical de la FFA.

2) CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Avoir retourné un dossier complet d'inscription dûment signé par toutes les parties,
- Satisfaire aux exigences médicales d'entrée en pôle et être à jour des examens de la surveillance médicale réglementaire,
- Etre inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau de la saison en cours ou être proposé pour la saison suivante.
- Etre inscrit à une formation aménagée ou bénéficier d'un emploi aménagé à proximité du pôle France, permettant un entraînement biquotidien sur le pôle.

3) DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Avant le 25 avril 2019

Les candidatures doivent être adressées au Directeur Technique National de la FFA.

Il est à noter que faire acte de candidature aux pôles France Aviron ne constitue en aucun cas une inscription aux différentes formations proposées sur les lieux de résidence des pôles. Les intéressés devront traiter individuellement leurs inscriptions auprès des écoles ou universités en respectant les dates de clôture du dispositif « Parcoursup » en tenant informé le responsable du pôle qui peut apporter son concours.

4) DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir :

- Lettre de motivation manuscrite,
- Feuille de renseignements jointe dûment complétée et signée,
- Dossier médical joint dûment complété et signé,
- Livret scolaire ou universitaire des deux dernières années.

Les candidatures ne pourront être prises en compte que dans la mesure où les dossiers seront complets.

5) INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les candidats seront retenus après étude de leur dossier par la Direction Technique Nationale (début juin) et dans la limite des places disponibles dans chaque structure.

Le fait de faire acte de candidature n'offre pas la certitude d'être retenu. Il est conseillé de postuler dans plusieurs structures.

Pour les étudiants **il est donc impératif**, en raison de la date limite de dépôt des dossiers dans les établissements du secondaire ou de l'inscription et la saisie des vœux sur le site « Parcoursup » de prévoir son inscription dans plusieurs établissements.

6) INSCRIPTION, REINSCRIPTION ET MAINTIEN DANS LA STRUCTURE

L'inscription en pôle France sera effective à la date de rentrée du pôle et confirmée en octobre par la FFA. Le maintien dans le pôle sera réexaminé au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019 par la commission de sélection (DTN, chefs de secteur, responsables des pôles, responsable du suivi socio-professionnel, médecin du suivi) seront pris en compte, la participation et les performances réalisées lors de toutes les épreuves du chemin de sélection, la qualité de l'investissement aux entraînements quotidiens ainsi que le sérieux et les résultats dans la formation.

Une convention individuelle fixera les engagements réciproques de la FFA et du sportif intégré à un pôle France.

7) FILIERES D'ETUDES AMÉNAGÉES

Voir documents joints.

8) ENGAGEMENTS DU SPORTIF

Le sportif inscrit dans un pôle France s'engage :

- à respecter les créneaux d'entraînements et autres animations proposés par le responsable du pôle dans le respect des contraintes de formation, du programme d'entraînement et du calendrier du secteur concerné.
- à participer à toutes les étapes du chemin de la sélection,
- à profiter des aménagements de formation proposés pour optimiser les temps consacrés à l'entraînement sportif,
- à ne participer à des régates avec son club, que sous réserve de l'accord du responsable du pôle,

- à rester licencié dans son club d'origine autant que possible. Le règlement des mutations (annexe 9 du règlement intérieur de la FFA) est joint en annexe.

Le non respect de l'un au moins de ces engagements peut conduire à l'exclusion du pôle.

9) **HEBERGEMENT ET REPAS**

Ils s'effectuent au choix des sportifs et en fonction des possibilités offertes, soit en internat, soit en externat.

10) **FRAIS DE PENSION**

L'inscription d'un sportif, dans un pôle France Aviron peut être assortie d'une participation financière de la FFA, destinée à couvrir la totalité ou une partie des frais de pension et/ou de formation.

Le montant de l'aide fédérale sera fonction des résultats sportifs obtenus, voir annexe Aides Financières.

11) **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

S'adresser à :

- **Pascale BOUTON** - F.F.A. - 17 bd de la Marne 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 45 14 26 40
Adresse email : pascale.bouton@ffaviron.fr
- **Pôle France LYON** : Bastien TABOURIER – 515 montée de la Grande Perrière – 01700 MIRIBEL
Tél : 06 64 36 04 20
Pôle France: Tél : 04 78 79 93 10
Adresse email : bastien.tabourier@ffaviron.fr
- **Pôle France NANCY** : Sébastien BEL – 105, rue Charles III 54000 NANCY
Tél : 06 01 93 30 83
Pôle France : Tél : 03 83 37 10 43
Adresse email : sebastien.bel@ffaviron.fr
- **Pôle France NANTES** : Vincent GAZAN – 12 avenue de Rome – 44300 NANTES
Tél : 06 75 40 69 74
Pôle France: Tél : 02 40 93 33 32
Adresse email : vincent.gazan@ffaviron.fr
- **Pôle France TOULOUSE** : François MEURILLON – 95 av Tolosane, appart 426 – Bat 12, Résidence les Jardins d'Occitans 31520 RAMONVILLE ST AGNE
Tél : 06 60 48 32 95
Pôle France: Tél : 05 62 26 58 14
Adresse email : francois.meurillon@ffaviron.fr
- **Pôle France INSEP** : Christine GOSSÉ - FFA - 17, boulevard de la Marne – 94736 NOGENT SUR MARNE
Tél : 06 61 98 38 36
Adresse email : christine.gosse@ffaviron.fr

Patrick RANVIER
Directeur Technique National